



OCTOBRE 2021

JOURNAL DE VALBOIS



N°38

Infos Gendarmerie

**Collecte des Ordures
Ménagères**

Informations diverses

**Compte-Rendu de la
réunion du Conseil
Municipal**

du 18 octobre 2021

MAIRIE DE VALBOIS

20 rue des Fontaines

55300 VALBOIS

03 29 89 09 38

<http://www.valbois-meuse.fr>

Ouverture du secrétariat de
mairie

Mardi de 14 h00 à 18 h00

Les FOVI !

(Faux Ordre de Virement International)

Le département de la Meuse connaît une nouvelle vague de cyberattaques de type FOVI ciblant avant tout les entreprises. Deux tentatives ont été déjouées au cours de la semaine, occasion, pour la Gendarmerie de souligner les bons réflexes adoptés par les dirigeants et les employés.

La manière d'opérer est simple, commence par la création d'une adresse mail (très similaire à celle du dirigeant, d'un client, d'un personnel...), suivi de l'envoi d'un mail demandant un virement en urgence pour un motif tout à fait crédible. Le montant réclamé dans ces deux tentatives est le même, à savoir 39 318 euros et doit immédiatement vous alerter.



BUT RECHERCHÉ

Escroquerie financière en usurpant l'identité d'un dirigeant, d'un fournisseur ou d'un employé visant à faire verser de l'argent sur un compte bancaire détenu par les cybercriminels. Dans certains cas, cette fraude fait suite au piratage et à l'utilisation de la messagerie de la personne ou entité usurpée.

QU'EST-CE QUE L'ESCROQUERIE AUX FAUX ORDRES DE VIREMENT ?

1. L'attaquant analyse l'environnement de l'entreprise en récupérant des informations publiées sur Internet (secteur, organigramme, clients et fournisseurs).



2. L'attaquant crée un faux nom de domaine proche de celui de l'entreprise ou usurpe l'identité d'un employé (suite à une fuite de données par exemple).



3. En déployant des techniques d'ingénierie sociale, l'attaquant envoie ensuite un courriel très spécifique et urgent à un employé, en se faisant souvent passer pour un dirigeant et demandant d'effectuer un règlement.



Variantes

■ demande de modification des coordonnées bancaires.

■ envoi d'une fausse facture à régler.

La Gendarmerie de la Meuse vous conseille :

Sensibilisez vos collaborateurs et cadres aux risques notamment de réception de messages frauduleux d'hameçonnage (phishing) visant à leur dérober leurs mots de passe et en particulier si vos services de messagerie sont hébergés ou accessibles en externe.



Diffusez des procédures claires aux collaborateurs mandatés sur les règles d'authentification des émetteurs et de confirmation des demandes de virement imprévues ou de validation des changements de coordonnées bancaires.



Mettez en place une procédure de vérification et de validation hiérarchique interne non dérogeable des demandes de virement imprévues ou d'acceptation de changements de coordonnées bancaires.



Veillez à limiter la publication d'informations (site Internet, réseaux sociaux...) permettant d'identifier et de contacter vos collaborateurs habilités à réaliser des demandes de virement ou des modifications de coordonnées bancaires.



Généralisez l'utilisation de mots de passe solides pour les comptes de messagerie et activez la double authentification pour limiter les risques de piratage.



Actualité:

. **Vol de GPS agricoles et d'antennes** commis dans le département 54.

. **Recrudescence des vols de carburant** : 700 litres ont été dérobés en une seule fois lors d'un vol sur le secteur de St-Mihiel.

Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)



Les bons Gestes pour la collecte

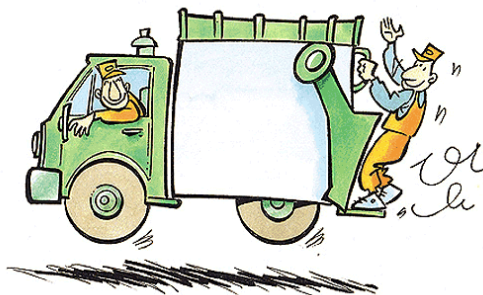


Rappel

- Avant la collecte => N'oubliez pas de sortir vos conteneurs la veille du passage du camion

Après la collecte => Pour ne pas encombrer la rue et gêner la circulation des piétons ou des véhicules , les conteneurs ne doivent en aucun cas rester à demeure sur la voie publique .

Chacun doit veiller à rentrer les conteneurs au plus tôt après la collecte des déchets.



Travaux de renouvellement du Réseau d'eau potable

Le bureau d'étude, missionné par le Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat , ayant pris du retard sur la réalisation de l'étude , les travaux ne pourront débuter qu'au deuxième trimestre 2022 ; une réunion publique vous sera proposée prochainement courant décembre pour vous présenter ce projet.

La commune rencontre un problème à résoudre à Varvinay : nous désirons acquérir un terrain pour l'emplacement d'une poche réserve-incendie : pour les années à venir , l'étiage du ruisseau ne garantit pas une réserve suffisante en cas d'incendie . (Actuellement, Monsieur et Madame DEBLOCK autorise le pompage dans leur étang et nous les en remercions)

NOUVEAUX HABITANTS



Il est rappelé aux nouveaux habitants de bien vouloir
se présenter en mairie

(ouverture du secrétariat le mardi de 14 h à 18 h)

Pour y faire leur inscription

(Etat Civil , Liste électorale, Syndicat des eaux Laffon de
Laddebat , Ordures Ménagères, Cadeaux de Noël enfants,
etc...)

ADMR de Vigneulles

URGENT

Suite au décès de Monsieur Charles CAMUS et son grand investissement au sein de l'association, L'ADMR de Vigneulles recherche activement des bénévoles pour l'aider dans son action de gestion et de fonctionnement.

N'hésitez pas à vous investir et contacter :

Madame BERGOT , sa Présidente , au 03 29 90 69 20

Le repas des aînés,

programmé pour le mois de décembre est annulé faute d'un nombre suffisant de participants.

Les colis habituels seront distribués en fin d'année.

LA FETE DE NOËL DES ENFANTS



Aura lieu

le samedi 17 décembre 2021 à 17 h 00

dans la salle de la Mairie
à Varvinay

Les cartes-cadeaux ont été distribués dernièrement ,
vous devrez laisser les cadeaux au service après-vente de
CORA où ils seront récupérés pour la distribution
par le Père Noël

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Présents : MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert, VILLEMIN Thibaut

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

N° 33-2021 : Renouvellement contrat assurance groupe

Le Maire a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2022** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	6.20%
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.77%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.19%
Contrat IRCANTEC	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant	1.50%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service « Assurance groupe » du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour :

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.
- décide que la catégorie de personnel à assurer est la suivante :
 - Agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
 - Franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - Traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - Supplément familial
 - Primes
 - Charges patronales

N° 34-2021 : Adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes au SIELL

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux successifs portant sur
 - L'extension du périmètre du SIEL ;
 - Les modifications des statuts du SIELL et notamment l'arrêté n°2020-1140 du 12 juin 2020 validant les nouveaux statuts qui devient Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL,
- VU la délibération du conseil municipal de Combres-sous-les-Côtes en date du 25 juin 2021 sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2022, de la compétence Eau.
- Vu la délibération n° 21.02.02 adoptée par le Comité SIELL lors de son assemblée générale du 29 septembre 2021 par laquelle le comité accepte l'adhésion au SIELL de la commune de Combres-sous-les-Côtes avec transfert de la compétence "Eau Potable"

Après en avoir délibéré par 7 voix pour :

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** l'adhésion au SIELL de la Commune de Combres-sous-les-Côtes avec transfert de la compétence "Eau Potable" ;

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIELL soient telles que prévues dans la délibération n° 21.02.02 adoptée par le Comité du SIELL lors de son assemblée générale du 29 septembre 2021.

Rénovation salle de bains logement de Senonville

Le Maire fait état de la vétusté de la salle de bains du logement communal de Senonville et présente à l'assemblée deux devis de rénovation, à savoir : Entreprise MARTIN Y et entreprise LHERITIER.

Les descriptifs des devis n'étant pas comparables, il convient de revoir les devis qui seront à nouveau étudiés lors d'une prochaine réunion.

Travaux de rénovation de l'église de Savonnières

Le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision sur le projet de rénovation de l'église de Savonnières. Dans l'immédiat, le conseil municipal s'en tient à la décision du 12/07/2021 (délibération n° 23-2021) à savoir l'organisation d'une réunion publique pour présenter le projet aux habitants, recueillir les avis de chacun (visite sur site suivie d'un débat en mairie)

Nous vous invitons déjà à réfléchir sur l'avenir de notre patrimoine (L'Eglise de Varvinay a également besoin de travaux de restauration) en espérant vous voir nombreux à participer au moment de réflexion qui vous sera proposé prochainement car la sauvegarde de notre patrimoine est l'affaire de tous.

N° 35-2021 : Travaux entretien espaces verts et divers

Mme le Maire présente à l'assemblée l'offre du Chantier école de Vigneulles concernant :

- Travaux d'entretien courant des espaces verts pour un coût de 760 € par passage
- Travaux d'entretien divers (caniveaux, routes, cimetières...) pour un montant de 3 342 euros.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, accepte ces devis.

DIVERS

- Prévoir élagage du chemin situé entre le pont TGV et le ruisseau. Faire le point sur l'ensemble des chemins à élaguer.
- Plantation de haies dans le cadre de la Trame verte, la commune n'a pas été retenue.